



# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | OIGNON, AIL ET POIREAU

N° 2, 26 juin 2025

### Principaux insecticides et fongicides homologués en 2025 dans le poireau

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides homologués au Canada dans le poireau. Les produits homologués qui, à notre connaissance, ne sont pas offerts sur le marché, n'ont pas été ajoutés dans les tableaux. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, de la transplantation à la récolte. Les fumigants de sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés. Pour plus d'information sur ces différents traitements, consultez [SAgE pesticides](#). Ce site permet également de vérifier quels produits sont homologués pour lutter contre les ennemis moins communs qui ne sont pas inclus dans le présent bulletin.

#### Contenu des tableaux

[Tableau 1 : Choix du traitement – Insecticides](#)

[Tableau 2 : Conseils d'utilisation – Insecticides](#)

[Tableau 3 : Choix du produit – Fongicides](#)

[Tableau 4 : Conseils d'utilisation – Fongicides](#)

#### Comment utiliser le tableau *Choix du traitement*

Le tableau est construit de manière à présenter, pour une sélection d'ennemis, l'ensemble des produits homologués disponibles :

- **Produit commercial** : le nom commercial du produit est spécifié, il peut y en avoir plusieurs pour une même matière active. Un lien vers l'étiquette du produit est contenu dans le nom du produit. Les pictogrammes qui accompagnent parfois le nom permettent de repérer les produits autorisés en agriculture biologique, les produits dont l'homologation touche à sa fin, les nouveaux produits ou les produits nécessitant une justification agronomique.
- **Matière active** : indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour lutter contre l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

- **Groupe de résistance** : sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes de résistance différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).
- **Mode d'application** : indique de quelle façon le produit doit être utilisé (ex. : foliaire, au sol, etc.). Pour un même produit, il peut y avoir plusieurs modes d'application selon l'usage décrit.
- **Dose recommandée** : elle ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'hectare. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93, et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :
  - $Dose (\text{kg/ha ou L/ha}) = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$
- **Délai de sécurité (DS)** : il s'agit de la période à respecter entre l'application du pesticide et le retour à des activités sur le site préalablement traité.
- **Délai d'attente avant la récolte (DAAR)**.
- **Ravageurs** : ces colonnes permettent de choisir un pesticide homologué contre le ou les ravageurs ciblé(s).
- **IRS et IRE : indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE)** provenant de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement. Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels (fiche EPI) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risques par produit sur [Indices de risque - SAgE pesticides](#). De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.
- **Cotes de risques pour la santé et l'environnement** : issues de [SAgE pesticides](#) et allant de faibles à extrêmement élevées, elles devraient être prises en compte lors du choix du produit à utiliser. Voici leur signification :
  - **Faible** : l'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
  - **Léger** : l'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
  - **Modéré** : l'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
  - **Élevé** : l'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
  - **Extrêmement élevé** : l'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
- **Persistante et mobilité** : la persistante désigne la persistance de la matière active dans l'environnement, c'est-à-dire dans le sol. La mobilité désigne le potentiel de lessivage de la matière active. Dans le tableau, ces paramètres sont classés selon les catégories suivantes : élevée, modérée ou faible.

Le tableau Conseil d'utilisation, quant à lui, apporte des informations complémentaires pour utiliser le produit choisi dans les meilleures conditions possibles. Il contient les informations suivantes :

- Comportement de la matière active sur l'ennemi.
- Comportement de la matière active sur la culture.
- Conditions de succès du traitement.
- Mises en garde.

## SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une prescription signée par un agronome. De plus, cette prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web [Québec.ca](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Eve Abel, agronome, avec la collaboration de Félix Biron, étudiant (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Oignon, ail et poireau ou le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste et Sophie Bélisle (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

## Tableau : Choix du traitement - Insecticides

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	DS	DAAR	Ravageurs			Risques pour la santé		Risques pour l'environnement						
						Tétranyques	Teigne du poireau	Thrips de l'oignon	Vers-gris et vers-gris-noir <sup>1</sup>	IRS max*	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE max*	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistance
AGRI-MEK SC	abamectine (6)	Foliaire	135 à 270 ml/ha	12 h/24 h/4 j/13 j	7 j		S		56	◆	◆	49	▼	○	▼	M	F
MINECTO PRO	abamectine / cyantraniliprole (6 / 28)	Foliaire	778 ml/ha	12 h	30 j		S		60	◆	◆	222	▼	○	◆	M	É
XENTARI WG 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11A)	Foliaire	500 à 1 000 g/ha	4 h	0 j				5*	▼	○				-	-	-
BIOPROTEC PLUS 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EVB113-19) (11A)	Foliaire	0,9 à 1,8 L/ha	4 h	0 j		S		5*	!	○			○	-	-	-
CORAGEN	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	250 à 375 ml/ha	12 h	24 h	R	S	4	○	○	91	▼	○	○	É	É	
CORAGEN MAX	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	83 à 125 ml/ha	12 h	24 h	R	S	4	○	○	91	▼	○	○	É	É	
COSAYR	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	250 à 375 ml/ha	12 h	24 h	R	S	4	○	○	91	▼	○	○	É	É	
EXIREL	cyantraniliprole (28)	Foliaire	1 000 à 1 500 ml/ha	12 h	24 h	R		5	○	○	175	▼	○	◆	M	É	
MALATHION 85 E	malathion (1B)	Foliaire	1,1 à 1,345 L/ha	12 h	3 j		S	92	!	◆	144	◆	○	◆	F	F	
KOPA 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	14 à 38 L/ha	4 h	0 j	S		5*	○	○	100	▼	▼	▼	F	F	
OPAL 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	14 à 38 L/ha	4 h	0 j	S		5*	○	○	100	▼	▼	▼	F	F	
SAFER'S SAVON INSECTICIDE 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	2 L/100 L d'eau	4 h	0 j	S		5*	○	○	53	▼	▼	▼	F	F	
OLEGROW 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	7 à 38 L/ha	4 h	0 j	S		5*	○	○	100	▼	▼	▼	F	F	
DELEGATE	spinétorame (5)	Foliaire	200 à 336 g/ha	12 h	3 j	R	R	7	▼	○	100	○	○	◆	F	F	
SUCCESS	spinosad (5)	Foliaire	218 à 262 ml/ha	12 h	3 j	R	R	4	○	○	74	○	○	◆	M	F	
ENTRUST 	spinosad (5)	Foliaire	437 à 527 ml/ha	12 h	3 j	R	R	4	○	○	74	○	○	◆	M	F	
SCORPIO APPÂT 	spinosad (5)	Au sol	6 à 50 kg/ha	S.O.	3 j		S	2	○	○	73	○	○	◆	M	F	
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	Foliaire	365 ml/ha	12 h	7 j		S	115	◆	◆	1	○	○	○	F	F	

Légende :

**DS** = Délai de sécurité (anciennement Délai de réentrée) (h = heures, j = jours)

**DAAR** = Délai d'attente avant la récolte (h = heures, j = jours)

**IRS** = Indice de risque pour la santé

**IRE** = Indice de risque pour l'environnement

**ND** = Non disponible

**Fin** : produit dont l'homologation cessera prochainement. Consultez le site de SAgE pesticides pour connaître la date de la dernière utilisation possible.

**Nouveau** : usage mineur ou produit homologué depuis moins d'un an.

**BIO** : produit autorisé en agriculture biologique selon le Spécial phytoprotection bio du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

**!** : prescription agronomique possiblement requise. Pour plus d'information sur les produits visés, les conditions et un modèle de prescription agronomique, consultez Comprendre la prescription agronomique ([Comprendre la prescription agronomique | Gouvernement du Québec](#))

<sup>1</sup> Consultez l'étiquette des produits pour connaître les espèces visées.

**S** : Suppression (contrôle)

**R** : Répression (contrôle partiel)

\* La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'information pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

**Risques** :  Extrêmement élevé  Élevé  Modéré  Léger  Faible  Élevée  Modérée  Faible

## Tableau : Conseil d'utilisation – Insecticides

Produits commerciaux (No homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement		Conditions de succès	Mises en garde
				L'ennemi	La culture		
AGRI-MEK SC	abamectine (6)	Foliaire	135 à 270 ml/ha	De contact, Ingestion,	Culture : Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Ce produit est très毒ique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 13 jours pour les activités de désherbage manuel, de 4 jours pour manipuler le système d'irrigation positionné manuellement et de 24 heures pour les activités d'éclaircissement et de dépistage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
MINECTO PRO	abamectine / cyantraniliprole (6 / 28)	Foliaire	778 ml/ha	De contact, Ingestion / À déterminer	Systémique / À déterminer	Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître les produits et la dose suggérés. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les mineuses du genre <i>Liriomyza</i> , commencer les applications dès l'apparition des insectes adultes. Pour lutter contre les thrips, appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage.	Ce produit est très毒ique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 60 jours qui suivent l'application en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences d'un insecticide du groupe 28. Ne pas faire plus de 2 applications successives d'insecticides de groupe 6 ou 28 sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
XENTARI WG <small>BIO</small>	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11A)	Foliaire	500 à 1 000 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer lorsque l'éclosion des œufs est majoritairement complétée. Le traitement doit viser les 1 <sup>ers</sup> stades larvaires. Appliquer lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active, mais avant l'apparition de dommages sur la culture. Appliquer dans environ 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, sans toutefois atteindre le point de ruissellement. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 3 à 14 jours. Pour de meilleurs résultats, appliquer en soirée ou par temps nuageux.	Ce produit est毒ique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est毒ique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 4 heures est plus protecteur.
BIOPROTEC PLUS <small>BIO</small>	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EVB113-19) (11A)	Foliaire	0,9 à 1,8 L/ha	À déterminer	À déterminer	L'utilisation de pièges à phéromones est recommandée pour déterminer la période d'application. Appliquer le traitement 7 à 10 jours suivant le moment où l'abondance des vols est à son maximum. Le traitement doit viser les 1 <sup>ers</sup> stades larvaires. Appliquer lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un agent mouillant est recommandé.	Aucune mise en garde particulière.

Produits commerciaux (No homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement		Conditions de succès	Mises en garde
				L'ennemi	La culture		
CORAGEN	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	250 à 375 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique		Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître la dose maximale à appliquer par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 60 jours qui suivent l'application en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences d'un insecticide du groupe 28. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Ne pas appliquer de produits à base de chlorantraniliprole dans un même champ 2 années consécutives.
CORAGEN MAX	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	83 à 125 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 5 jours.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ce produit contient un distillat de pétrole. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 1,125 litre de ce produit par hectare par saison de croissance dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 60 jours qui suivent l'application en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences d'un insecticide du groupe 28. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Ne pas appliquer de produits à base de chlorantraniliprole dans un même champ 2 années consécutives.
COSAYR	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	250 à 375 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique		Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer un insecticide du groupe 28 en application foliaire sur une culture traitée dans les 60 jours précédent avec un insecticide du groupe 28 en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédent ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
EXIREL	cyantraniliprole (28)	Foliaire	1 000 à 1 500 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion, les 1 <sup>ers</sup> stades larvaires ou les nymphes. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 5 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les thrips, débuter les applications lorsque les populations de thrips sont faibles. Si les populations sont élevées, appliquer un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide EXIREL. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare.	

Produits commerciaux (No homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement		Conditions de succès	Mises en garde
				L'ennemi	La culture		
MALATHION 85 E	malathion (1B)	Foliaire	1,1 à 1,345 L/ha	À déterminer	À déterminer	Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau à appliquer.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement毒ique pour les organismes aquatiques. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture.
KOPA 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	14 à 38 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produits dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Éviter d'appliquer le traitement en plein soleil. Pulvériser tôt le matin, en soirée ou lorsque le temps est couvert.	NOTE : La dose par hectare sert à calculer les indices de risques. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer une application lors de la floraison de la culture ou avant d'effectuer plus de 3 applications successives du produit. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ce produit est incompatible avec les produits MANZATE et DITHANE.
OPAL 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	14 à 38 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les pucerons et les pseudococcidiés, si nécessaire, répéter le traitement. Pour lutter contre les tétranyques, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours pendant 2 à 3 semaines.	Aucune mise en garde particulière.
SAFER'S SAVON INSECTICIDE 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	2 L/100 L d'eau	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les aleurodes, diluer 1 litre de produit dans 100 litres d'eau et appliquer la solution au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 14 jours. Pour lutter contre les acariens, les pucerons, les psyllidés et les tétranyques, diluer 2 litres de produit dans 100 litres d'eau et appliquer la solution au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Éviter d'appliquer le traitement en plein soleil. Pulvériser tôt le matin, en soirée ou lorsque le temps est couvert.	NOTE : La dose par hectare sert à calculer les indices de risques. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle ou avant d'effectuer plus de 3 applications successives du produit. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les aleurodes, il est recommandé de ne pas faire plus de 6 applications de ce produit par saison. Pour lutter contre les acariens, les pucerons, les psyllidés et les tétranyques, il est recommandé de ne pas faire plus de 3 applications de ce produit par saison. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 4 heures est plus protecteur.
OLEGROW 	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	7 à 38 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les aleurodes, diluer 1 litre de produit dans 100 litres d'eau et appliquer la solution au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 14 jours. Pour lutter contre les acariens, les pucerons, les psyllidés et les tétranyques, diluer 2 litres de produit dans 100 litres d'eau et appliquer la solution au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Éviter d'appliquer le traitement en plein soleil. Pulvériser tôt le matin, en soirée ou lorsque le temps est couvert.	NOTE : La dose par hectare sert à calculer les indices de risques. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle ou avant d'effectuer plus de 3 applications successives du produit. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les aleurodes, il est recommandé de ne pas faire plus de 6 applications de ce produit par saison. Pour lutter contre les acariens, les pucerons, les psyllidés et les tétranyques, il est recommandé de ne pas faire plus de 3 applications de ce produit par saison. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 4 heures est plus protecteur.

Produits commerciaux (No homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement		Conditions de succès	Mises en garde
				L'ennemi	La culture		
DELEGATE	spinétorame (5)	Foliaire	200 à 336 g/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque les insectes sont à un stade de croissance avancé. Appliquer dans 300 à 500 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage jusqu'à l'aisselle des feuilles. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre le thrips de l'oignon, le traitement doit viser les œufs en éclosion et les petites nymphes. Pour lutter contre la teigne du poireau, appliquer 1 semaine après la capture de pointe dans les pièges à phéromones en visant les œufs à l'éclosion ou les petites larves.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques et pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives d'un insecticide du groupe 5 par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent.
SUCCESS	spinosad (5)	Foliaire	218 à 262 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale sur les derniers stades larvaires ou lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans 300 à 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Utiliser une pression de pulvérisation assez élevée de manière à ce que la solution pénètre dans les aisselles des feuilles. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la teigne du poireau, appliquer le traitement une semaine après la capture d'un nombre maximal de ravageurs avec des pièges à phéromones. Le traitement doit viser les œufs au moment de l'éclosion ou les petites larves. Pour lutter contre le thrips de l'oignon, appliquer dès l'apparition du ravageur. Le traitement doit viser les œufs en éclosion et les petites nymphes.	
ENTRUST BIO	spinosad (5)	Foliaire	437 à 527 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale sur les derniers stades larvaires ou lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans 300 à 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Utiliser une pression de pulvérisation assez élevée de manière à ce que la solution pénètre dans les aisselles des feuilles. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la teigne du poireau, appliquer le traitement une semaine après la capture d'un nombre maximal de ravageurs avec des pièges à phéromones. Le traitement doit viser les œufs au moment de l'éclosion ou les petites larves. Pour lutter contre le thrips de l'oignon, appliquer dès l'apparition du ravageur. Le traitement doit viser les œufs en éclosion et les petites nymphes.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.
SCORPIO APPÂT BIO	spinosad (5)	Au sol	6 à 50 kg/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer le traitement à la base des plants. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé et du degré d'infestation. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 28 jours. Répéter le traitement après une forte pluie ou une irrigation excessive.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture.
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	Foliaire	365 ml/ha	Ingestion	Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les larves du ravageur. Appliquer avant la mi-saison lorsque les populations d'adultes sont peu élevées ou en développement. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.

## Légende :

**Fin** : produit dont l'homologation cessera prochainement. Consultez le site de SAgE pesticides pour connaître la date de la dernière utilisation possible.

**Nouveau** : usage mineur ou produit homologué depuis moins d'un an.

**BIO** : produit autorisé en agriculture biologique selon le Spécial phytoprotection bio du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

**✓** : prescription agronomique possiblement requise. Pour plus d'information sur les produits visés, les conditions et un modèle de prescription agronomique, consultez Comprendre la prescription agronomique ([Comprendre la prescription agronomique | Gouvernement du Québec](#))

## Tableau : Choix du produit - Fongicides

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	DS	DAAR	Ravageurs		Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
						Brûlure stembphylienne	Tache pourpre	IRS max*	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE max*	Organismes aquatiques	Oiseaux	abeilles		
QUADRIS TOP	azoxystrobine / difénoconazole (11 / 3)	Foliaire	710 à 1 000 ml/ha	12 h	7 j	R	S	74	▼	◆	159	▼	○	○	É	É
APROVIA	benzovindiflupyr (7)	Foliaire	750 ml/ha	12 h	7 j	R	S	92	▼	◆	100	▼	○	○	É	F
APROVIA TOP	benzovindiflupyr / difénoconazole (7 / 3)	Foliaire	967 ml/ha	12 h	7 j	R	S	149	▼	◆	206	▼	○	○	É	M
CANTUS WDG	boscalide (7)	Foliaire	475 g/ha	12 h	7 j		S	34	○	◆	60	○	○	○	É	É
CABIL	boscalide (7)	Foliaire	475 g/ha	12 h	7 j		S	34	○	◆	60	○	○	○	É	É
PRISTINE WG, EMPIRE WG	boscalide / pyraclostrobine (7 / 11)	Foliaire	1 à 1,3 kg/ha	12 h/3 j	7 j		S	68	◆	◆	134	▼	○	○	É	É
SWITCH 62,5 WG	cypredinil / fludioxonil (9 / 12)	Foliaire	775 à 975 g/ha	12 h/3 j	7 j		R	35	◆	▼	95	▼	○	○	É	F
REVENUE	difénoconazole (3)	Foliaire	364 à 512 ml/ha	12 h	7 j		S	58	!	◆	106	○	○	○	É	M
MIRAVIS DUO	difénoconazole / pydiflumétofène (3 / 7)	Foliaire	1 L/ha	12 h	7 j		S	96	!	◆	197	○	○	○	É	É
LUNA TRANQUILITY	fluopyram / pyriméthanil (7 / 9)	Foliaire	1,2 L/ha	12 h/24 h	7 j	R	S	395	!	●	152	○	▼	○	É	É
SERCADIS	fluxapyroxade (7)	Foliaire	250 à 333 ml/ha	12 h	7 j	R	S	108	○	◆	92	○	○	○	É	É
MERIVON	fluxapyroxade / pyraclostrobine (7 / 11)	Foliaire	0,4 à 0,6 L/ha	12 h	7 j	R	S	181	◆	◆	166	▼	○	○	É	É
CEVYA	méfentrifluconazole (3)	Foliaire	0,3 L/ha	12 h	7 j		S	30	◆	○	49	○	○	○	É	F
FONTELIS	pentiopyrade (7)	Foliaire	1,25 à 1,75 L/ha	12 h	3 j		S	143	○	◆	84	▼	○	○	É	M
CABRIO EG	pyraclostrobine (11)	Foliaire	560 à 840 g/ha	12 h/3 j	7 j		S	34	◆	▼	74	▼	○	○	É	F
SCALA SC, IMPALA	pyriméthanil (9)	Foliaire	2 L/ha	12 h/24 h	7 j		S	223	!	◆	66	○	▼	○	M	M

Légende :

**DS** = Délai de sécurité (anciennement Délai de réentrée) (h = heures, j = jours)

**DAAR** = Délai d'attente avant la récolte (h = heures, j = jours)

**IRS** = Indice de risque pour la santé

**IRE** = Indice de risque pour l'environnement

**ND** = Non disponible

**Fin** ou **En rouge** : produit dont l'homologation cessera prochainement. Consultez le site de SAgE pesticides pour connaître la date de la dernière utilisation possible.

**Nouveau** : usage mineur ou produit homologué depuis moins d'un an.

**BIO** : produit autorisé en agriculture biologique selon le Spécial phytoprotection bio du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

**☒** prescription agronomique possiblement requise. Pour plus d'information sur les produits visés, les conditions et un modèle de prescription agronomique, consultez Comprendre la prescription agronomique ([Comprendre la prescription agronomique | Gouvernement du Québec](#))

**S** : Suppression (contrôle)

**R** : Répression (contrôle partiel)

\* La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

**Risques** :  Extrêmement élevé  Élevé  Modéré  Léger  Faible  Élevée  Modérée  Faible

## Tableau : Conseil d'utilisation - Fongicides

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
QUADRIS TOP	azoxystrobine / difénoconazole (11 / 3)	Foliaire	710 à 1 000 ml/ha	Préventif, Curatif / Préventif, Curatif	Systémique / Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère.	Éviter toute dérive du produit sur cette culture : pomme. Ce produit est毒ique pour certains arthropodes bénéfiques. Consulter l'étiquette pour connaître le nombre maximal d'applications par saison de croissance (du printemps à l'automne), il varie en fonction de la maladie visée et de la culture. Ne pas faire d'applications successives de fongicide de groupe 11. Alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base d'azoxystrobine ou de difénoconazole dans un même champ 2 années consécutives.
APROVIA	benzovindiflupyr (7)	Foliaire	750 ml/ha	Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire	Appliquer lorsque la culture mesure de 5 à 10 cm de haut ou appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans 150 à 600 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives de fongicide de groupe 7 sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
APROVIA TOP	benzovindiflupyr / difénoconazole (7 / 3)	Foliaire	967 ml/ha	Préventif, Curatif / Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire / Pénétrant ou translaminaire	Commencer les applications lorsque la culture mesure de 5 à 10 cm de hauteur ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans 150 à 600 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Augmenter la dose d'eau en fonction de la densité de la culture. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour certains arthropodes bénéfiques. Ce traitement peut être appliqué sur diverses cultures. Pour une utilisation sur l'ail, l'échalote française et l'oignon sec, ne pas excéder 2,9 litres de ce produit par hectare par saison de croissance (du printemps à l'automne) dans cette culture. Pour une utilisation sur l'oignon vert et le poireau, ne pas excéder 3,9 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de benzovindiflupyr ou de difénoconazole dans un même champ 2 années consécutives.
CANTUS WDG	boscalide (7)	Foliaire	475 g/ha	Préventif, Curatif	Systémique, Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 6 applications par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives.

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
CABIL	boscalide (7)	Foliaire	475 g/ha	Préventif, Curatif	Systémique, Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 6 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 2,87 kg de ce produit par hectare par saison de croissance dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives.
PRISTINE WG, EMPIRE WG	boscalide / pyraclostrobine (7 / 11)	Foliaire	1 à 1,3 kg/ha	Préventif, Curatif / À déterminer	Systémique, Pénétrant ou translaminaire / À déterminer	Ce traitement permet de lutter contre diverses maladies. Pour lutter contre le mildiou, commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Appliquer la dose maximale. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 5 à 7 jours avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Pour lutter contre la brûlure des feuilles ou la tache pourpre, appliquer le traitement à titre préventif. Si nécessaire, répéter au besoin à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 6 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 7,8 kg de ce produit par hectare par saison de croissance dans cette culture. Le nombre d'applications avec un fongicide du groupe 11 ne doit pas excéder 50 % du nombre total d'applications prévues pour lutter contre la maladie. Le délai de réentrée au champ est de 3 jours pour les activités d'éclaircissement. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives. Ce traitement permet de lutter contre diverses maladies. Pour lutter contre le mildiou, après chaque application de PRISTINE WG, alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Pour lutter contre la brûlure des feuilles ou la tache pourpre, ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent.

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
SWITCH 62,5 WG	cyprodinil / fludioxonil (9 / 12)	Foliaire	775 à 975 g/ha	Préventif, Curatif / Préventif,	Systémique / Surface ou contact	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque la pression de la maladie est forte.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Le délai de réentrée au champ est de 3 jours pour le désherbage manuel. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de fludioxonil dans un même champ 2 années consécutives.
REVENUE	difénoconazole (3)	Foliaire	364 à 512 ml/ha	Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Ce produit peut être utilisé en association avec certains insecticides. Consulter l'étiquette pour connaître les maladies et les insectes supprimés ainsi que les directives spécifiques d'application et les mises en garde.	Ce produit est toxique pour certains arthropodes bénéfiques. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Ce traitement peut être appliqué sur diverses cultures. Pour la production d'oignons verts, ne pas excéder 1,53 litres de ce produit ou 384 g de la matière active difénoconazole par hectare par saison de croissance (du printemps à l'automne). Pour la production d'oignons secs, ne pas excéder 2,04 litres de ce produit ou 512 g de la matière active difénoconazole par hectare par saison de croissance. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de difénoconazole dans un même champ 2 années consécutives.

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
MIRAVIS DUO	difénoconazole / pydiflumétofène (3 / 7)	Foliaire	1 L/ha	Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire / À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour certains arthropodes bénéfiques. Ce traitement peut être appliqué sur diverses cultures. Pour une utilisation sur l'ail, ne pas excéder 4 litres de ce produit par hectare par saison de croissance (du printemps à l'automne) dans cette culture. Pour une utilisation sur l'oignon vert et le poireau, ne pas excéder 3 litres de ce produit par hectare par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de pydiflumétofène ou de difénoconazole dans un même champ 2 années consécutives.
LUNA TRANQUILITY	fluopyram / pyriméthanil (7 / 9)	Foliaire	1,2 L/ha	Préventif, Curatif / Préventif, Curatif	Systémique / Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 12 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ne pas excéder 3,6 L de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives de fongicide de groupe 9 ou de groupe 7 sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Le délai de réentrée au champ est de 24 heures pour les activités d'éclaircissement manuel. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit pour lutter contre Botrytis dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître les autres recommandations concernant la gestion de la résistance pour lutter contre Botrytis dans cette culture.

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
SERCADIS	fluxapyroxade (7)	Foliaire	250 à 333 ml/ha	Préventif, Curatif	Systémique	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée et les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base de fluxapyroxade dans un même champ 2 années consécutives.
MERIVON	fluxapyroxade / pyraclostrobine (7 / 11)	Foliaire	0,4 à 0,6 L/ha	Préventif, Curatif / À déterminer	Systémique / À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Ce traitement permet de lutter contre diverses maladies. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé. Pour lutter contre le mildiou et la moisissure grise, appliquer la dose maximale. Pour lutter contre la brûlure stemphylienne et la tache pourpre, appliquer la dose maximale lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Alterner alors avec un fongicide de groupe différent des groupes 7 et 11 pour au moins une application. Les délais avant récolte sont de 7 jours pour une récolte mécanique ou manuelle. Ne pas appliquer de produits à base de fluxapyroxade dans un même champ 2 années consécutives.
CEVYA	méfentrifluconazole (3)	Foliaire	0,3 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Ne pas excéder 1,125 litre de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de méfentrifluconazole dans un même champ 2 années consécutives.

Produits commerciaux (Numéro d'homologation)	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
FONTELIS	penthiopyrade (7)	Foliaire	1,25 à 1,75 L/ha	Préventif, Curatif	Systémique	Débuter les applications dès l'apparition de la maladie ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 110 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère.	Ne pas excéder 5,25 litres de ce produit par hectare par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
CABRIO EG	pyraclostrobine (11)	Foliaire	560 à 840 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer dans un minimum de 225 litres d'eau à l'hectare. Appliquer avant le développement de la maladie. Répéter au besoin à intervalle de 10 jours pour lutter contre le mildiou et à intervalle de 7 à 14 jours pour lutter contre la tache pourpre.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Respecter un délai de réentrée au champ de 3 jours après le traitement pour les travaux d'éclaircissement et de 12 heures pour toute autre activité.
SCALA SC, IMPALA	pyriméthanol (9)	Foliaire	2 L/ha	Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Ne pas excéder 6 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire 2 applications consécutives de fongicide de groupe 9. Alterner l'utilisation d'un fongicide de groupe 9 avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Lorsque le nombre total d'applications de fongicides pour lutter contre le Botrytis est inférieur à 7 applications par saison, ne pas faire plus de 2 applications de fongicide de groupe 9. Lorsqu'il est supérieur ou égal à 7 applications par saison, ne pas faire plus de 3 applications de fongicide de groupe 9. Le délai de réentrée au champ est de 24 heures pour les activités manuelles d'éclaircissement. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.

Légende :

 : produit dont l'homologation cessera prochainement. Consultez le site de SAgE pesticides pour connaître la date de la dernière utilisation possible.

 : usage mineur ou produit homologué depuis moins d'un an.

 : produit autorisé en agriculture biologique selon le Spécial phytoprotection bio du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

 : prescription agronomique possiblement requise. Pour plus d'information sur les produits visés, les conditions et un modèle de prescription agronomique, consultez Comprendre la prescription agronomique ([Comprendre la prescription agronomique | Gouvernement du Québec](#))